

PARIS, le 20 Février 1956

MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DU LOGEMENT
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE LA SEINE

7, Place de la Porte des Ternes
PARIS 17ème

Instance à rappeler
R.A.F. 6

Dossier RE 1578

LE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
CHEF DE CENTRE DE REGLEMENT DES DOMMAGES
DE GUERRE DE SEINE ET SEINE-&-OISE

à

Madame Louis HIRSCH
43, avenue du Maréchal Fayolle
Paris 16ème

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis
à même de procéder, dès maintenant, à l'évaluation de votre
créance mobilière.

Celle-ci, basée, conformément à votre demande, sur
votre police d'assurances, s'élèvera à 1.166.540 Frs., déduc-
tion faite des acomptes perçus d'une part, et des abattements
représentant les éléments somptuaires que comportait le
bien détruit, d'autre part. Ces abattements sont fixés for-
faitairement de façon à accélérer l'évaluation des dossiers.

Vous voudrez bien me faire connaître si cette pro-
position vous agréée en me retournant la présente lettre
revêtue de votre signature.

Dans la négative, votre dossier restera en instance
jusqu'à ce qu'une étude ultérieure puisse en être entreprise
dans un délai que je ne suis pas en mesure de fixer actuel-
lement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes
sentiments distingués.

P/ LE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
LE CHEF DE LA SECTION MOBILIERE

Je suis d'accord
Alice HIRSCH
27, Février 1956.